

## DOSSIER DE PRESSE



1969 > 2009  
RENDONS SERVICE À L'AVENIR

EDITO DE GERARD COLLOMB, PRESIDENT DU GRAND LYON

I. LE GRAND LYON: 40 ANS D'HISTOIRE ET D'EXISTENCE D'UNE COMMUNAUTE URBAINE

II. LE GRAND LYON D'AUJOURD'HUI ET SA CULTURE

III. LE GRAND LYON : UNE AMBITION POUR L'AVENIR

## Edito



Le 1er janvier 2009 la communauté urbaine de Lyon a fêté ses 40 ans d'existence.

D'abord communauté de moyens, le Grand Lyon n'a cessé d'évoluer pour devenir un acteur majeur du développement de l'agglomération et une puissance politique formant une véritable communauté de projets.

Durant ces quatre décennies, au fil des ans, les femmes et les hommes qui ont construit le Grand Lyon ont su édifier des valeurs fortes qui font toute sa singularité et sont autant de fondations solides pour affronter et préparer l'avenir.

L'esprit qui préside à notre institution se trouve déjà pleinement énoncé dans l'intervention de M. Arnaud, le doyen d'âge qui présida la toute première séance du conseil. Il affirme que cette communauté se fera non « par des promesses, par des vaines querelles de clochers, mais par cette unanimité qui se trouvera dans l'élaboration et l'étude des projets. »

Les bases d'une communauté de projets sont déjà posées, la règle du respect de tous et de l'entente au nom de l'intérêt général déjà énoncée.

Elles nous animent encore aujourd'hui.

Garante sur son périmètre de l'équité territoriale et sociale (habitat, service public, aménagement, urbanisme, etc.), moteur du développement économique ; en charge d'éléments aussi essentiels que l'eau, la propreté, la qualité du cadre de vie, la mobilité, les transports, notre Communauté s'inscrit depuis longtemps dans une logique de développement durable qu'elle ne cesse de renforcer.

Tout au long de l'histoire du Grand Lyon, nous pouvons aussi constater des permanences heureuses : la culture du pragmatisme et de l'expérimentation ; une forte propension à l'innovation, une capacité à porter de grands projets ; le sens de la conciliation, la continuité des politiques entreprises, condition pour agir sur le long terme.

La Communauté urbaine a montré depuis 40 ans la voie de l'efficacité de l'action publique locale en orchestrant les coopérations entre nos communes et en développant des synergies avec ses partenaires et les forces vives au travers de différentes instances de gouvernance et de concertations, gages d'adhésion et d'efficacité. Ainsi, est-elle devenue un creuset pour une nouvelle forme d'organisation du territoire qui doit inspirer l'évolution de nos institutions.

Forte de cet héritage, notre collectivité est en devenir.

Nous sentons bien que, désormais, l'enjeu est de constituer une véritable communauté de destins qui aujourd'hui dépasse largement les frontières de notre agglomération.

D'une part, nous devons envisager, dans le cadre des réflexions menées par le gouvernement, de faire évoluer nos structures institutionnelles pour mieux correspondre à la réalité du territoire, notamment dans la partie très urbanisée de notre département.

D'autre part, nous devons construire avec les territoires voisins une métropole multipolaire, performante, inventive, solidaire, équitable, durable et surtout toujours plus humaine.

C'est le sens de l'avenir inscrit dans les 40 ans d'histoire qui ont fait de notre institution une référence.

Continuer d'être un modèle, tel est le vœu que je forme pour les années à venir.

**Gérard Collomb.**

## I. LE GRAND LYON, 40 ANS D'HISTOIRE D'UNE COMMUNAUTE URBAINE

Premier pays d'Europe par le nombre de ses communes (36 000), la France a créé les communautés urbaines (loi du 31 décembre 1966) pour remédier au décalage entre les structures administratives et la réalité géographique des agglomérations.

L'objectif était de gérer les services publics de façon solidaire et rationnelle, de **penser le développement urbain en termes d'agglomération** et non plus commune par commune, et de programmer, financer et réaliser les équipements nécessaires à tous, mais trop coûteux pour chacun, sous une autorité unique. Pour le plus grand bénéfice de toutes les communes, de la plus grande à la plus petite.

C'est ainsi qu'en 1969 les 4 premières communautés urbaines de France ont été créées (Lyon, Lille, Bordeaux et Strasbourg). Depuis, 12 autres communautés urbaines ont vu le jour, de façon volontaire (Alençon, Arras, Brest, Cherbourg, Dunkerque, Le Creusot-Montceau-les-Mines, Le Mans, Nancy, Marseille, Nantes, Nice et Toulouse).

**Et aujourd'hui, cela fait 40 ans que le Grand Lyon existe. Le premier Conseil de communauté date du 11 décembre 1968. C'est Louis Pradel, alors Maire de Lyon, qui le présida.**

En 1914, la Ville de Lyon propose à Villeurbanne et Saint-Fons de se rassembler pour ne former qu'un. Un échec cuisant mais qui permet d'initier une coopération intercommunale limitée aux réseaux techniques. Les années suivantes apparaissent les premiers syndicats intercommunaux autour de la distribution de l'eau, l'assainissement, les transports collectifs. Les prémices d'une planification urbaine à l'échelle pluricommunale...

Il faut néanmoins attendre les années 50 pour que l'État impulse une politique d'aménagement du territoire et s'intéresse de plus près à l'agglomération lyonnaise. La loi du 31 décembre 1966 instaure, via l'article 3, la création de quatre communautés urbaines en France : Bordeaux, Lille, Strasbourg et ... Lyon.

La communauté urbaine de Lyon voit officiellement le jour le 1<sup>er</sup> janvier 1969 autour de 55 communes. Présidé par le Préfet Max Moulins, le premier Conseil de communauté se tient le 11 décembre 1968 et nomme Louis Pradel, le Maire de Lyon, en tant que Président. La nouvelle collectivité installe son état-

major dans le Palais des Congrès, quai Achille Lignon, tandis que les services communautaires sont disséminés sur l'ensemble du territoire lyonnais.

Rapidement, le sigle Courly, pour COmmunauté URbaine de LYon, est adopté.

Souhaité par les élus, l'Hôtel de la Communauté sera inauguré le 10 février 1977 dans le nouveau quartier de la Part-Dieu par le Président, Francisque Collomb. Ce dernier déclare « *plus que jamais, la Communauté urbaine de Lyon a illustré sur ce chantier, son rôle de donneur d'ouvrage et mis en évidence sa responsabilité de décideur pour aujourd'hui mais surtout pour demain* ». Il devient, en effet, le symbole de l'émergence communautaire, également marqué par l'adoption en 1978 du premier plan de mandat, un document cadre devenu par la suite indispensable.



La construction de l'Hôtel de Communauté dans les années 75...



... et son aboutissement en 1977.

Pour autant, comment parler de communauté d'agglomération alors qu'un tiers des 55 communes, seulement, est directement représenté au conseil communautaire ? Par une transformation de la loi de 1966, toutes les communes obtiennent un délégué au moins, à partir de 1983. Tournant décisif vers davantage de démocratie et de représentativité. Autre avancée, la Courly prend en main l'élaboration des Plans d'Occupation des Sols (POS) et voit ses compétences élargies.

Lorsque débute le mandat de Michel Noir en 1989, le nom de Courly n'apparaît plus en phase avec les ambitions de la Communauté urbaine, devenue une institution dynamique et influente. **Pour marquer le changement, la Communauté urbaine de Lyon devient le Grand Lyon en 1991...**

Depuis l'arrivée de Givors et de Grigny, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'agglomération regroupe 57 communes et plus de 1,25 million d'habitants. Son action est visible partout dans la métropole et sa légitimité politique largement acquise.

Le Grand Lyon : 40 ans d'existence et cinq Présidents :



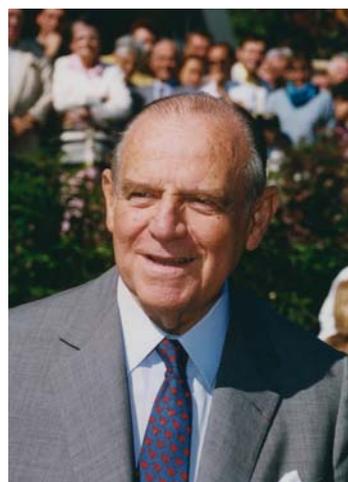
Louis Pradel : de 1969 à 1976



Francisque Collomb : de 1976 à 1989



Michel Noir : de 1989 à 1995



Raymond Barre : de 1995 à 2001



Gérard Collomb : de 2001 à aujourd'hui

## LES DATES PHARES DU GRAND LYON

1966 : loi sur la création des 4 premières communautés urbaines.

1969 : création de la COURLY (55 communes).

1975 : création des « subdivisions territoriales » pour les services urbains.

1977 : inauguration de l'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon.

1978 : le Métro.

1982 : la première politique Habitat et vie sociale.

1983 : toutes les communes obtiennent leur représentation au Conseil de communauté.

1983 : la compétence en urbanisme et la réorganisation communautaire.

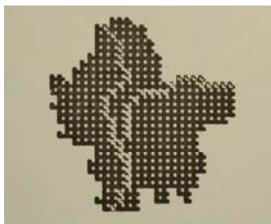
1984 : Eurexpo.

1987 : l'ENS (Sciences).

1989 : usine d'incinération des ordures ménagères Lyon-Sud au Port Edouard Herriot.

1990 : des nouvelles politiques communautaires, dont l'écologie urbaine.

1991 : la Courly devient le Grand Lyon.



1<sup>er</sup> logo de la Communauté Urbaine de Lyon



1<sup>er</sup> logo au nom du Grand Lyon



Logo actuel

1991 : un mobilier urbain spécifique au Grand Lyon.

1995 : le 1<sup>er</sup> programme local d'habitat.

1997 : le 1<sup>er</sup> Plan de Déplacements Urbains (de France).

1997 : l'ouverture du Tronçon Nord du Périphérique.

1997 : lancement de la collecte sélective.

2003 : le 1<sup>er</sup> plan modes doux / la taxe professionnelle unique.

2004 : le management modernisé avec Chrysalis.

2005 : Lancement du dispositif Vélo'v.

2006 : Givors et Grigny intègrent le Grand Lyon et l'Amphithéâtre est inauguré.



2007 : Station d'épuration de nouvelle génération à Pierre-Bénite et inauguration des Berges du Rhône.



Les Berges du Rhône...



...un projet urbain au cœur de la ville.

2009 : 40 ans du Grand Lyon.



## II. LE GRAND LYON D'AUJOURD'HUI ET SA CULTURE

L'action du Grand Lyon se caractérise par de nombreux fondements intimement liés à l'histoire du territoire, de la ville et aux 2000 ans de gouvernance qui les ont construits.

En effet, la communauté urbaine de Lyon a, dès sa création, accordé une importance à la solidarité et à la culture du travail. Cela passe notamment par une culture du pragmatisme et de la conciliation, par la concertation avec les usagers et l'ouverture à de multiples acteurs du territoire.

Elle a également toujours su laisser une grande liberté à l'entrepreneuriat et à l'innovation qui ont permis, et permettent encore aujourd'hui, un développement économique remarquable et une présence de plus en plus visible sur la scène nationale et internationale.

Enfin, la prise de compétence par le Grand Lyon de l'aménagement, de l'urbanisme et des espaces publics a transformé en profondeur les modes de faire et est le reflet d'une ambition plus soucieuse de la qualité de l'espace urbain et du rayonnement économique.

### La culture du réalisme et de la conciliation

Cette culture est liée à l'histoire de Lyon et d'une métropole dont le poids politique n'a jamais été par le passé à la mesure de sa puissance économique et commerciale et qui n'a eu d'autre choix, pour exister et se développer, que de négocier avec ses territoires voisins. Dans l'histoire de la communauté urbaine, le réalisme est à l'œuvre dès avant sa création dans les premiers projets de coopération intercommunale (SIVOM), puis tout au long de son fonctionnement, dans la conception et la réalisation des plans d'action (avancer les projets étape par étape, au-delà des clivages politiques, en cherchant le résultat) : un PLH qui fixe des objectifs opérationnels avec des modalités d'action précises.

La culture de la conciliation est un autre aspect du réalisme lyonnais. La conciliation facilite le travail en commun, permet de s'entendre en dépassant des antagonismes ou des idéologies (dialogue social territorial, partenariats économiques...). Au niveau de la communauté urbaine, la conciliation est par exemple à l'œuvre lorsque toutes les communes obtiennent, en 1983, d'être représentées au conseil de communauté (il aura fallu 20 ans de négociation, mais l'accord est scellé 15 ans avant Lille).

D'ailleurs il est intéressant de souligner que si au départ, la création de la Communauté urbaine a été mal accueillie, à force de diplomatie, de conviction et de dialogue, Louis Pradel, Maire de Lyon de l'époque et Etienne Gagnaire, Maire de Villeurbanne ont réussi à obtenir une opinion largement favorable.

La culture du réalisme, aussi présente dans le développement des consultations dans le cadre de la démarche Lyon 2010 (qui engendre ensuite le schéma directeur), puis du plan technopolitain a réussi à

réunir des hommes politiques de sensibilités différentes sur des projets communs qui font l'unanimité : le dispositif Territoires partenaires, les pôles de compétitivité, le rapprochement Lyon-St Etienne, le GLEE et REAL sont autant de manifestations de cet état d'esprit.

## La puissance de la culture technique liée à celle de l'innovation

Avant d'être une ville industrielle, Lyon est une ville commerciale, qui entretient de ce fait un rapport spécifique à la culture technique : on innove et expérimente, on capte des inventions que l'on adapte pour produire et commercialiser des produits. C'est ce qui fait une bonne part de son génie technique, depuis l'histoire du textile jusqu'à celle du jeu vidéo en passant par les produits médicaux, les vaccins, par exemple. Ainsi, l'innovation Vélo'v fut de combiner un marché de mobilier urbain avec un nouveau système de déplacement, et un montage spécifique dans la passation du marché ! Et il fut à ce point novateur que de nombreuses villes viennent aujourd'hui à Lyon pour le reproduire.

Le Grand Lyon est un acteur clé en France et au niveau international en ce qui concerne la recherche et développement dans le secteur des métiers de l'eau (*certification 14001 pour la Station d'Épuration Saint-Fons, réalisation de la Station d'Épuration de Pierre Bénite et la révision quinquennale du contrat d'affermage qui a permis de faire baisser le prix de l'eau*) et de l'environnement (*amélioration de la valorisation des déchets, nouvelles déchèteries, mise aux normes des usines d'incinération*).

Plus généralement, la puissance des ingénieries du Grand Lyon donne à la communauté urbaine une capacité à porter de grands projets (*Cf. les deux pôles de compétitivité mondiaux de Lyon, le plan campus, etc.*) et à développer de grands équipements et infrastructures à caractère économique *tels que la Cité internationale ou l'extension du Palais des Congrès ou le lancement de la Tour Oxygène...*

## Une volonté de marquer son autonomie

Historiquement, Lyon a cherché les moyens de son autonomie à mesure que le centralisme parisien se renforçait. On retrouve cette volonté lors de la création de la Communauté urbaine, voulue par l'Etat. Au début des années 70, la communauté urbaine n'est pas un acteur politique autonome. La programmation des grands investissements d'agglomération est portée par l'État (ZUP, opération de la Part Dieu). Ce n'est qu'au cours des années 70 et au début des années 80, que la Communauté urbaine se dégage de la tutelle de l'Etat et de l'emprise des SEM. Elle fait alors la preuve de ses capacités, notamment techniques dans un premier temps, puis de développement urbain dans un second temps (Cf. l'opération Gerland, etc.).

L'histoire de la création du métro est donc bien l'histoire d'une agglomération qui, contrairement à d'autres, a voulu maîtriser elle-même ses études (et donc ses choix) et a engendré la Sémaly, devenue Egis Rail, société d'ingénierie reconnue mondialement aujourd'hui.

Depuis les années 80, l'ambition est d'être un acteur à part entière en Europe et dans le monde, dans un contexte de concurrence (et de solidarité) entre métropoles.



Les premières rames du métro lyonnais...



...le tramway actuel.

### ... Et de se différencier à l'international

Comme toutes les villes marchandes (soieries, etc.) Lyon est une ville de négociation, le point d'arrivée d'une immigration incessante. Une ville où le théâtre de Guignol parle depuis ses débuts de la Chine et des Iles. Une ville où chaque année depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, la Foire fait événement au niveau international.

Cette dynamique d'ouverture et de générosité est un atout pour l'agglomération. Toutes ces influences dynamisent les potentiels du territoire, suscitent innovation, croisements, créativité. L'ouverture à l'international passe aujourd'hui par un véritable travail sur la qualité de vie pour une meilleure attractivité, la compétition économique, la participation aux métropoles européennes, la coopération décentralisée... Forte de ce passé et de son développement économique, industriel, culturel, la métropole lyonnaise est l'une des rares à pouvoir aujourd'hui se positionner véritablement sur les scènes nationale et internationale. Lyon est de fait « une ville du monde » : politiques d'implantations depuis l'OMS ou Euronews, il y a une vingtaine d'années ; consécration de l'urbanité lyonnaise par le projet Lyon-Dubaï City ; rayonnement de l'OL ; investissements internationaux croissants depuis la fin des années 90 ; labellisation des pôles de compétitivité Lyon BioPole et Axelera à "visibilité internationale" ... Cette volonté s'est également traduite avec la création de la démarche ONLYON. Cette signature, portée par l'ensemble des partenaires économiques de l'agglomération, a pour objectifs de développer l'attractivité économique de Lyon, sa compétitivité à l'échelle européenne et son rayonnement à l'international au travers d'une gouvernance et d'une stratégie de développement économique uniques en France.

## L'importance accordée à la solidarité

Il existe historiquement une tradition de solidarité lyonnaise. Les caractéristiques sociales et économiques de Lyon lui ont donc fait jouer un rôle important dans l'élaboration ou l'application, à partir des années 1830, de plusieurs grandes doctrines qui sont le fondement, sur le plan de la pensée et des actes, de cette tradition. Saint-simonisme, Mutuellisme, Solidarisme, Personnalisme, notamment, ont pour point commun de chercher à « réassocier » une société dissoute par l'individualisme, et ont apporté des solutions pour mettre en œuvre une solidarité concrète.

Au niveau de la Communauté urbaine, cette question de la solidarité se pose autour de vrais enjeux : produire de la cohésion dans une agglomération soumise à des dynamiques d'individualisation et de fragmentation ; bâtir des territoires encore plus solidaires (fiscalité) et mener une politique offensive de logement social et en rééquilibrer l'offre (de 1 à 400 logements construits en 2001 à + de 2500 en 2007). Mais le véritable enjeu est surtout d'élargir cette solidarité entre territoires à l'échelle de la métropole : un territoire qui comprend les agglomérations de Saint-Étienne et du Nord-Isère, et des pôles urbains comme Vienne, Villefranche-sur-Saône, etc. Cela suppose d'initier des projets à cette échelle métropolitaine, et d'y développer aussi le sentiment d'appartenance.

## Un souci de l'urbain, de l'urbanisme, des espaces publics

Le 14 mars 1919, la loi Cornudet stipule que « toute commune de plus de 10 000 habitants sera tenue d'établir un plan d'extension et d'embellissement. Ce plan déterminera l'étendue et les emplacements des jardins publics, squares, parcs et espaces libres, fixera la largeur des voies principales, leurs dimensions, établira les servitudes de construction nécessaires à la beauté, à la salubrité et à l'« assainissement de la ville ».



Gare de la Part Dieu avant...



...aujourd'hui un quartier en pleine mutation.

A Lyon, la réflexion avait commencé avant la promulgation de la loi, dès 1912 avec la mise en place d'une commission (alors que le projet de loi n'est qu'en discussion), car les questions d'aménagement

urbain intéressent fortement le maire Edouard Herriot et des techniciens d'envergure. L'intérêt pour l'urbanisme (en lien avec des questions d'hygiène très préoccupantes pour les élus de Lyon, d'équipements) y est un trait récurrent, depuis plus d'un siècle. On le retrouvera quand la Communauté urbaine prendra la compétence de l'urbanisme et de l'aménagement à partir des années 80, ou deviendra une référence dans les années 90 en matière d'espaces publics (réalisation du PLU, des espaces centraux réaménagés : Lyon Confluence, Part Dieu, Gerland, Vaise et des espaces naturels et des fleuves reconquis ; aménagement des berges du Rhône).

### Une culture du travail alliée à la fierté de travailler au Grand Lyon

L'importance accordée au travail, aux métiers, au travail bien fait, aux savoir faire, aux compétences, au mérite, est liée aux spécificités lyonnaises depuis plusieurs siècles (système manufacturier lyonnais jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle). On les retrouve à la Communauté urbaine, en lien avec la dominance des compétences techniques prises en 1969 (assainissement, voirie, propreté, etc.).



Les premières bennes à ordures...



...aujourd'hui, du matériel de haute technologie pour un service plus efficace

Comme en témoigne le sondage réalisé par Inéum Consulting l'année dernière ; plus de 90% des agents se déclarent fiers de travailler au Grand Lyon.

## III. LE GRAND LYON : UNE AMBITION POUR L'AVENIR

La Communauté urbaine de Lyon regroupe 57 communes et s'étend sur 51 500 hectares, au cœur de la région Rhône-Alpes, deuxième région de France, avec un peu plus de 5 millions d'habitants. Carrefour privilégié des échanges entre le nord et le sud de l'Europe, le dynamisme de l'agglomération lyonnaise s'exprime chaque jour.



La population du Grand Lyon s'élève à plus de 1 250 000 habitants, soit 80% de la population du département, pour une superficie qui représente seulement 16% du territoire du Rhône.

Équipement, entretien, aménagement du territoire..., le Grand Lyon œuvre chaque jour dans le souci de développer la solidarité entre les communes. Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants, la Communauté urbaine gère son patrimoine, protège son environnement et prépare l'avenir en s'ouvrant à l'international sur d'autres métropoles européennes.

Après avoir été créée et conçue comme une **communauté de moyens** il y a 40 ans de cela, le Grand Lyon est aujourd'hui une **communauté de projets** autonome, reconnue pour son efficacité dans la gestion de son territoire. Mais l'histoire ne s'arrêtant jamais, cette collectivité reste en devenir et l'enjeu est désormais de conforter une véritable **communauté de destins**. Pour y parvenir, il s'agit non seulement de partager collectivement des projets, mais aussi de se doter de racines communes.

**A l'occasion de son 40<sup>ème</sup> anniversaire, le Grand Lyon a décidé d'entreprendre un travail de mémoire destiné d'une part à rendre compte du chemin parcouru depuis 40 ans par l'institution et d'autre part, à questionner par là même ses projets d'avenir.**

En 2007, le Grand Lyon adopte une vision métropolitaine pour 2020. C'est la première fois que le Grand Lyon projette son avenir à l'échelle d'une "métropole compétitive et responsable, creuset d'une nouvelle urbanité".

La **vision métropolitaine** est fondée sur quatre piliers : la métropole comme territoire de référence ; la compétitivité pour créer richesse et emploi pour tous ; la responsabilité comme manière de jouer la compétition en alliant développement économique, solidarité sociale et préservation de l'environnement ; et l'urbanité comme façon de vivre ensemble.

L'**ambition** affichée pour l'avenir de la métropole est claire : être un véritable « laboratoire urbain », creuset d'expérimentations sociales, intellectuelles, artistiques, industrielles, institutionnelles, démocratiques et citoyennes.

Lyon est une métropole innovante et créative de référence grâce à ses politiques d'innovation et d'entrepreneuriat volontaristes, au renforcement de la place de l'université dans la ville, au développement des industries créatives, à la participation de la culture à la dynamique d'innovation et à la capacité de la métropole à devenir une « métropole des savoirs ».

Lyon est une métropole sur l'avant-scène internationale en termes d'influence et de solidarité.

Lyon est une métropole accueillante et solidaire. Elle fait le choix du dynamisme démographique, de l'habitat pour tous et de l'emploi pour tous.

Lyon est une métropole qui fait de l'environnement un moteur de son développement en adoptant une gestion économe des énergies, de l'espace et des ressources naturelles, en constituant un pôle d'excellence environnemental et en développant l'éco-citoyenneté.

Lyon est une métropole d'urbanité en organisant la vie ensemble et en suscitant chez les habitants le plaisir de la ville, le désir de vivre ensemble, le besoin de construire l'identité métropolitaine et l'envie d'agir ensemble.

Lyon est une métropole qui se distingue pour séduire et susciter un sentiment d'appartenance.

L'histoire de la métropole, son identité et ses qualités sont autant de lignes de force et de leviers pour appréhender l'avenir, fédérer les populations et les acteurs du territoire, se rendre visible et progresser dans la hiérarchie des villes européennes.